

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE

BUREAU DU 4 OCTOBRE 2021

Présidence: **M. Sylvain Palhies.**

Présents : **MM. Gérard Mosse - Bernard Gaze – Gérard Gouel – Serge Selles - Johann Cardon, Pierre Colette.**

Absents excusés : **MM. Stephen De Felice – Gilles Bastos**

Assiste à la réunion : **MM. Didier MAS (représentant du comité directeur) - Zakaria Zouggar Bertrand.**

Les procès-verbaux des réunions du 8 et du 18 Septembre ont été approuvés à l'unanimité.

Caron Teddy

Reçu à sa demande: Problème de non-désignation, explications lui ont été formulées et notamment que sa licence n'ayant été enregistrée seulement le 6/09/21, il ne pouvait être désigné avant.

Fabrègues

Fait évocation sur un match de Ligue. C'est à la ligue de donner réponse au club. Serge Selles est chargé d'avertir le CRA DF de notre réponse.

Mateo José demande à revenir à l'arbitrage

Cet ancien arbitre de Ligue demande après une longue absence à intégrer le district. Nous rappelons ici les propos tenus par le Président de la CDA : OK pour une montée accélérée, sous deux conditions a) passer l'examen de FIA, b) l'examen technique avec succès. Dès lors la montée en D2 peut être envisagée sans s'éterniser dans les catégories inférieures.

TRANSMISSION A LA SMA

Monsieur. A l. 1420308033 Match de Canet en D3 : comportement du banc : « joueurs torsés nus, présence d'un fumeur ».

Monsieur. B l. 2546778545 a arbitré un match en qualité d'AA ayant fourni un certificat de blessure Donc Indisponible.

Monsieur C l. 2545418425 absent a un match de Ligue R3 Gignac/Salenques du 26/09/21.

Monsieur D l. 2378021884 arrivé sans excuses avec une 1/2-heure de retard pour le match de Atlas Paillade / Gigean en D2.

Monsieur E l. 2548251937 Son fils l'accompagne, mais il ne doit en aucun cas être sur le terrain ou dans les vestiaires.

Monsieur F l. 2546420426 retard à un match d'une demi-heure (la Peyrade- Lespignan).

RAPPELS

Rappel à tous les arbitres

L'heure d'arrivée pour un match de district est distincte selon les catégories : D1 et D2 = 1h ¼ avant le début du match, tandis que pour les catégories inférieures ou les matchs de jeunes ils est de 1h00

Toutes les communications écrites avec le district, en particulier avec arbitres@herault.fff.fr ou cda@herault.fff.fr doivent comporter en signature le nom, prénom, et le N° de licence de l'arbitre.

« Suite à plusieurs appels téléphoniques d'arbitres me demandant l'attitude à tenir en présence de licences avec la mention « licence non active ou licence non valide » sur la FMI, je vous demande de faire un rappel à tous les arbitres départementaux sur les seules vérifications qui leur incombent dans cette situation à savoir l'application stricte de l'article 141 des Règlements Généraux de la FFF « Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs. »

Joseph Cardoville Secrétaire Général du Comité Directeur du district de l'Hérault.

Carton Vert

U 15 Ambition : L'arbitre doit renseigner sur la tablette le ou les faits méritants de tel ou tel joueur lui accordant un carton vert. Le carton vert permet de mettre en avant les bons comportements et les bonnes attitudes sur un match. Pour les CDR qui l'ont mis en place sur leurs compétitions, il sera donc dorénavant possible d'en effectuer la gestion directement depuis la FMI. Au cours d'une rencontre, 3 cartons verts maximum peuvent être attribués : 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur max par équipe) - 1 carton décerné par l'arbitre (1 joueur max par rencontre) Il n'y a aucune obligation de délivrance, le carton vert est décerné uniquement dans le cadre de bonnes attitudes.

Arbitres Capacitaires

Serge Selles est chargé de prévoir et de proposer la durée et le contenu d'une formation pour les arbitres capacitaires.

Dans le même esprit envisager pour le futur l'adoption de la création du statut de l'arbitre auxiliaire, ce, conformément au statut de l'arbitrage article 13 et 33 pour proposition au comité directeur.

Une formation permanente d'arbitres volontaires est envisagée le vendredi soir sur Montpellier. (Mise au point M. Zouggar)

Dérogation Au Règlement Intérieur

Le gel Du classement des arbitres antérieur a la saison est de fait mais, se doit d'être adopté en comité directeur (PV .CDA du 8/09 non paru sur le site.) .../...

Délégation des désignations d'arbitres de la LFO

Les sections désignations de la CDA 34 demandent que soit respecté les délais d'informations des délégations :

Pour les séniors « J » Moins quinze - pour les jeunes « J » moins 10 – et non par épisodes quotidiens mais en une seule fois. Nous fournirons dans la mesure de nos possibilités comme déjà convenu, à savoir, 8 à 10 jeunes et 8 à 10 séniors par week end.

DIVERS

Information: une diminution de participation des arbitres de 15€ « s'ajoute au prix déjà préférentiel précédemment annoncé) à propos des packs vestimentaires. Cela sera en ligne PAS AVANT le 1^{er} novembre sur le site du district pour se terminer le 31 décembre 2021.

Le contrat avec Simone Veil est évoqué pour notamment l'examen FIA suite à la formation sur place qu'ils auront reçu.

Fournir si possible un arbitre pour toute la saison aux matchs à domicile de Villeneuve Les Maguelonne (Gilles Bastos)

Futsal et Beach soccer l'arbitrage dépend de la CDA. Le fonctionnement est à améliorer en respectant la hiérarchie. C'est la section désignation qui nomme les arbitres et non tel ou tel autre.

Le président rappelle l'organigramme de la CDA :

Prochaine réunion du bureau sur convocation

Le Président,
Sylvain Palhies

Le secrétaire,
Bernard Gaze